

CTPM du 1er octobre

Après les annonces du ministre La FNEC FP FO exprime ses revendications

Lors du CTPM du 1er octobre, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé qu'il proposait « un nouveau pacte de carrière ».

Le ministre, tout en rappelant que le cadre statutaire est une garantie offerte à tous les fonctionnaires, a indiqué « *qu'il ne saurait être l'alpha et l'omega d'une politique de GRH* » et a affirmé la nécessité d'une « *juste rémunération des talents et des engagements individuels ou collectifs* ».

Les principales mesures annoncées sont une augmentation d'environ 100 € par mois des traitements des enseignants en début de carrière, la création d'un nouveau grade « *accessible à ceux dont l'engagement et l'investissement auront été particulièrement importants* ».

Le Ministre a précisé que la réforme des lycées sera l'occasion de proposer de « *nouvelles missions aux enseignants qui souhaiteront s'engager davantage* », comme le tutorat.

L'ensemble de ces mesures sera financé par les marges dégagées par les suppressions de postes.

La FNEC FP Force Ouvrière a rappelé les mandats qui sont les siens, sur la base desquels elle participera aux discussions :

La suppression de 50 000 postes a créé une situation proche du point de rupture : de nombreux élèves n'ont pas trouvé de place, notamment en lycée professionnel, et les conditions de travail des enseignants sont de plus en plus intenable.

L'arrêt des suppressions de postes est indispensable.

16 000 nouvelles suppressions viennent d'être annoncées au budget 2010.

La totalité des 18 000 emplois d'enseignants stagiaires serait supprimée en conséquence de la « mastérisation du recrutement ». Une circulaire du 20 août permet de donner des classes en responsabilité à 50 000 étudiants en stage, rémunérés 3000 €.

Le retrait de cette circulaire serait une première mesure d'apaisement.

La nécessité affirmée par le ministre de développer une réelle médecine de prévention est positive. Donc le recrutement des médecins de prévention en nombre suffisant (actuellement un pour 10 000 agents) est indispensable et urgente comme le demande Force ouvrière depuis des années.

Les personnels de l'Education Nationale sont fonctionnaires d'Etat et doivent le rester. Les statuts particuliers définissent les missions et qualifications spécifiques des différent corps.

Nous ne sommes pas demandeurs d'une redéfinition des obligations de services des enseignants ni de leur alourdissement, mais de leur respect.

La perte de pouvoir d'achat des personnels de l'Education Nationale résulte du blocage de la valeur du point d'indice : sa revalorisation est une revendication incontournable. C'est la seule garantie pour le maintien du pouvoir d'achat individuel de tous dans le cadre d'une fonction publique de carrière.

La grille indiciaire unique est la base des rémunérations de l'ensemble des fonctionnaires. C'est dans ce cadre que doivent être prises des mesures de revalorisation des carrières de tous. A l'inverse, la PFR (prime de fonctions et de résultats) mise en place pour les administratifs de catégorie A fait dépendre la rémunération de la « cotation des postes » et des résultats individuels évalués par le chef de service.

Nous revendiquons le droit à une carrière complète pour tous, alors qu'aujourd'hui plus de la moitié des enseignants n'atteignent pas la hors-classe.

C'est dans cet esprit que la FNEC participera aux rencontres bilatérales et multilatérales annoncées par le Ministre.

Montreuil, le 2 octobre 2009.